

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 1er Juillet 2016 à 18h00
en présence de M. Alain MARLEIX, Ancien Ministre, Député du Cantal

Etaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSSET, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Patrick BOS, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL et Sandra LAFARGE et Sophie TOURNADRE.

Etaient excusés : Martine TRIVIAUX, Suzie BOSSARD, Benoit DELAVault, Michel FAURE et, Sindy PICARD

M. le Maire indique qu'il est heureux d'accueillir M. Alain MARLEIX, en présence d'une majeure partie du Conseil Municipal d'Ydes.

Il s'agit d'un rendez-vous studieux pour évoquer des sujets de la Commune d'Ydes, mais également un rendez-vous convivial en se rendant au Musée des Insectes d'Ydes-Bourg pour son ouverture estivale.

Un fascicule de présentation de la Commune d'Ydes lui est alors remis.

M. le Maire rappelle que la Commune est traversée par un axe privilégié, proche de l'A 89, et où circulent 4 800 véhicules par jour. De plus, Ydes, avec près de 2 000 habitants, est devenu le Chef-Lieu du Canton, avec notamment 3 Communes du Pays de Mauriac.

S'agissant des Finances communales, le budget de fonctionnement s'élève à 2 900 000 €, et celui des investissements à 2 800 000 €. Il est à noter une baisse des dotations de l'Etat, qui devient une véritable problématique.

Malgré cela, la Communes a toujours la volonté de poursuivre l'investissement, notamment pour les routes communales et pour réfléchir à des projets structurants pour notre territoire.

Par ailleurs, Ydes est une Commune attractive grâce à l'installation variée de 9 commerçants, artisans et professions libérales depuis un an.

En outre, des réalisations récentes ou en cours sont à dénombrer :

- Construction de 3 pavillons locatifs Cité des Sauges, en partenariat avec POLYGONE
- Réfection d'un court de tennis et création d'une aire de jeux
- Sécurisation de la voirie (création d'un rond-point aux Quatre Routes)
- Agenda mise en accessibilité pour 1 500 000 € (27 bâtiments communaux)
- En partenariat avec la CCSA, installation sur la Zone d'Activités Sud de 3 Hôtels d'entreprises, création d'une pépinière d'entreprises et extension de cette même zone
- Effort pour entretenir près de 44 km de voirie, avec :
 - 1ère tranche de l'aménagement de l'Avenue de la Libération
 - Réhabilitation de la rue Jean-Louis Chabeaudy
 - Programme voirie 2016 de 200 000 € avec réalisation d'un parking du Stade Municipal
- Extension du parc informatique au Groupe Scolaire La Fayette
- Création du « Lotissement les Jaquilloux »

Les projets sont nombreux, mais les finances manquent.

1er sujet de préoccupation évoqué :

DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

M. le Maire sollicite M. Alain MARLEIX pour l'obtention d'une réserve Parlementaire pour la 2ème tranche de l'aménagement de l'Avenue de la Libération.

Ce à quoi M. MARLEIX émet un avis favorable tout en expliquant que chaque Parlementaire possède une enveloppe de 120 000 € par an.

Aussi, il conseille également la Commune d'Ydes de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, il donne une liste exhaustive des réserves parlementaires qu'il a attribuées en faveur de la Commune.

2ème sujet de préoccupation évoqué :

EVOLUTION DU DOSSIER DES CITES CANTALIENNES DE L'AUTOMNE

M. le Maire indique qu'il vient d'assister à une Assemblée Générale de l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne ». Elle fait suite au Conseil d'Administration qui s'est tenu le 12 mai dernier dans une ambiance houleuse et au cours de laquelle un administrateur provisoire a été nommé.

Néanmoins, lors de l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été mis en place dans un climat de sérénité. Mais, les finances restent toujours catastrophiques.

Aussi, ce nouveau bureau pourra-t-il conduire les négociations salariales en cours ?

Le Maire rappelle que la Commune d'Ydes est propriétaire des locaux de la Résidence La Sumène depuis 1994. Reste la question de la solidité de « l'édifice » de l'association.

M. Alain MARLEIX ajoute que le Cantal avait la chance d'avoir une association à but non lucratif gérant près de 15 000 personnes, en présence d'une Directrice Générale qui, vis-à-vis des salariés, gérait parfaitement le fonctionnement.

3ème sujet de préoccupation évoqué :

LIAISON RD3 / A89

M. le Maire rappelle que le dossier a été initié par son illustre prédécesseur mais qu'il n'a jamais pu aboutir.

Aujourd'hui, il est nécessaire de relancer ce dossier avec de nouvelles démarches, car tout l'arrondissement de Mauriac a tout intérêt à ce que cette liaison voit le jour.

A ce jour, le dossier n'avance pas. Deux Conseils Départementaux sont concernés ; le Cantal et la Corrèze. Mais, la Municipalité de Bort-les-Orgues est réticente face à ce projet.

Aussi, il s'agit d'une opération qui sera longue à conduire. Que faut-il faire ?

Alain MARLEIX indique qu'il s'agit de relier une route départementale à l'A89. La solution serait d'organiser une rencontre entre les deux Présidents des Conseils Départementaux Cantal et Corrèze.

Actuellement, le Conseil Départemental du Cantal est très fortement engagé financièrement sur la déviation de Saint-Flour, et dont les travaux sont prévus en 2017/2018.

De plus, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes propose, sur cinq ans, 130 millions d'euros de crédits exceptionnels destinés aux départements « pauvres ».

Aussi, l'aménagement de la RD3 vers l'A89 peut être proposé pour 2019, mais le dossier devra être prêt, notamment avec le projet de construction de plusieurs ouvrages d'art.

Enfin, M. MARLEIX rappelle qu'une autoroute amène du développement économique en faveur des industriels locaux. Il s'agit donc d'un grand projet pour le développement du Nord-Cantal.

M. le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'associer à cette grande opération la Ville de Mauriac et les communes voisines.

4ème sujet de préoccupation évoqué :

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'UNITE PARKINSON

M. le Maire indique qu'une période d'expérimentation va s'achever et le dossier sur la poursuite de l'activité de **l'Unité Parkinson** va être étudié à l'Agence Régionale de Santé.

Docteur Pauline BRETHOME, Conseillère Municipale, Présidente de la Commission Santé, et Médecin Gériatre à l'Unité Parkinson, diffuse le reportage réalisé par France 3 sur le bâtiment, et présente l'évolution de son activité, dont le taux d'occupation actuel est de 84 %.

Elle informe que le dossier d'autorisation de l'activité a été déposé à l'A.R.S. en avril 2016.

Par ailleurs, elle montre l'extrait de témoignage d'un patient qui fait part des bienfaits de cette structure implantée dans le Cantal, « un havre de paix et reposant à souhait ».

Enfin, l'association « L'Eclaircie » a été créée fin octobre 2015 dans le but de soutenir et d'apporter de l'animation en faveur des patients et de leurs familles. Forte de 60 adhérents, elle a réalisé une plaquette d'information.

Inscrite dans le livre blanc de France Parkinson, son Président a assuré son soutien en faveur de cette Unité Parkinson.

Néanmoins, son statut « USLD-SMTI » fait que le budget soins est déficitaire. Il a été demandé à passer sur d'autres statuts, mais cela n'a jamais abouti.

M. le Maire ajoute que cette structure doit continuer tant la demande est importante.

M. Alain MARLEIX indique la difficulté de ce dossier. Il affirme que le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n'a aucune compétence en la matière. De plus, il rappelle que le Pôle d'Excellence Rurale a été subventionné conjointement par le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Intérieur, et que ce serait dommage de voir cette structure fermée.

Il conseille vivement de solliciter une rencontre avec l'Agence Régionale de Santé afin de défendre ce dossier.

Pauline BRETHOME informe qu'une Commission est prévue en septembre 2016.

S'agissant du **Pôle Télémédecine**, M. le Maire indique qu'une démarche a été réalisée dans le but de devenir un Pôle de Prévention, grâce au soutien du Pays Haut Cantal Dordogne (structure qui va cesser de fonctionner fin 2016).

Actuellement, 22 organismes sont volontaires pour être partenaires avec ce Pôle de Prévention. Ce dispositif devrait démarrer à l'automne 2016.

Enfin, une réflexion sur l'organisation de la santé dans le bassin de vie avec le Docteur JOYEUX est en cours.

5ème sujet de préoccupation évoqué :

INTERCOMMUNALITE

M. le Maire indique que la Commune d'Ydes n'est pas hostile à un nouveau périmètre du schéma départemental de coopération intercommunale, avec la fusion des Communautés de Communes Sumène-Artense et du Pays Gentiane.

Par contre, elle fait part de nombreuses difficultés pour harmoniser la fiscalité et définir les compétences.

Aussi, le souhait de la Municipalité d'Ydes est d'obtenir, malgré la loi NOTRe, un calendrier différent imposée par celle-ci, afin de se donner du temps pour y travailler.

M. Alain MARLEIX informe que le Sénat a voté, à une très forte majorité, pour le report d'un an de ce nouveau périmètre. Le dossier doit maintenant être étudié devant l'Assemblée Nationale.